

# Compte-rendu de la CAPA des SAENES du 29 mai 2018

Cette commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des SAENES a été convoquée par Madame la Rectrice.

**Tableaux d'avancement** : Les candidats devant avoir un avis favorable de leur supérieur hiérarchique.

Classement opéré par :

1. Ancienneté de grade
2. Ancienneté de service
3. Cette année passe sur tableau d'avancement un nouveau critère avoir obtenu le grade par concours externe et être au dernier échelon de celui-ci depuis 3 ans au minimum.

➤ **SAENES Classe Exceptionnelle**

9 possibilités

Ancienneté de grade : de 14 ans et 4 mois à 1 an et 3 mois (116 candidats).

8 collègues ont été retenus parmi les 22 premiers, donc 1 collègue qui remplit les nouvelles conditions au rang 22.

➤ **SAENES Classe Supérieure**

11 possibilités

Ancienneté de grade : de 25 ans et 4 mois à 1 an et 2 mois (134 candidats).

11 collègues ont été retenus parmi les 39 premiers.

## **Liste d'aptitude au grade de SAENES**

Dossiers examinés selon :

1. La valeur professionnelle, examinée à partir de :
  - l'appréciation du chef d'établissement portée sur la candidature de l'agent.
2. Le projet professionnel défini par l'agent dans sa lettre de motivation.
3. La mobilité passée dont a fait preuve le candidat.
4. La mobilité future (géographique et fonctionnelle) acceptée par l'agent

La sélection des candidats respectera le classement opéré par les C.P.E. des établissements de l'enseignement supérieur.

**Nombre de candidats au recrutement : 131**

**Nombre de possibilités : 14 dont 3 pour l'UL**

Lors de la première séance de préparation, l'administration a fait part aux commissaires paritaires des 14 candidatures qui avaient particulièrement retenues son attention.

Les commissaires paritaires ont étudié les 131 dossiers durant les 2,5 jours de préparation et ont établi une liste alphabétique de 14 agents qui leur sont apparus comme étant les plus aptes à remplir les fonctions de SAENES.

8 candidatures communes aux deux listes ont été retenues par l'administration en liste principale. Les discussions ont porté sur 6 dossiers qui n'étaient pas communs. Au final, une liste de 14 collègues a été arrêtée en liste principale et 1 en liste complémentaire.

Nous félicitons les 14 collègues adjoints promus au grade de SAENES.

## **Mouvement intra académique**

Nous rappelons que les mutations sont effectuées au regard d'éléments de barème (ancienneté de corps, ancienneté de poste, exercice en ZEP, ancienneté fonction publique) et de bonifications sur la candidature (éloignement familial d'au moins 1 an, nombre d'enfants à charge, situation exceptionnelle, mesure de carte scolaire).

Nombre de demande de mutation : 67

Nombre de mutation obtenue : 33

Les commissaires paritaires ont veillé au respect des éléments de barème et ont redemandé à l'administration que soit revue la possibilité pour tous, de muter avant d'avoir fait 3 ans sur poste.